



DIRECTION GENERALE
Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS

DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE

TARIFS 2026 – Décision n°14

Vu le Code de la Santé publique et notamment son article L 6145-7 ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment son article R 6145-48 ;

Vu l'article 33 II de la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 ;

Vu le Code de la Sécurité sociale et notamment son article R 162-32-2 ;

La Directrice Générale modifie ainsi qu'il suit les tarifs de facturation en cas de communication des dossiers administratifs pour l'année 2026 :

Frais d'expédition en cas de communication de dossiers administratifs : **au réel**
(Référence tarifs Affranchissement lettre recommandée R1 2026 de la Poste)

	HT	TTC
Envois recommandés jusqu'à 20g	5,37 €	5,37 €
Envois recommandés jusqu'à 50g	5,97 €	5,97 €
Envois recommandés jusqu'à 100g	6,81 €	6,81 €
Envois recommandés jusqu'à 250g	8,29 €	8,29 €
Envois recommandés jusqu'à 500g	9,68 €	9,68 €
Envois recommandés jusqu'à 1 000g	11,24 €	11,24 €
Envois recommandés jusqu'à 2 000g	13,21 €	13,21 €
Avis de réception papier	1,45 €	1,45 €
Envois recommandés au-delà de 2 000 g	colissimo	colissimo

POITIERS, le 31 Mars 2026

Anne COSTA

Directrice Générale